

# Hydro-Québec dépose son projet de rénovation de la centrale nucléaire Gentilly 2

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Même si elle n'a pas encore approuvé le projet, Hydro-Québec Production (HQP) a récemment demandé de façon formelle aux autorités fédérales de donner un feu vert complet à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2 pour prolonger sa vie utile de 2010 à 2035.

La société d'État a en effet terminé au cours des derniers mois et déposé devant la Commission canadienne de sécurité nucléaire (CCSN) son projet complet de rénovation de sa seule centrale nucléaire ainsi que son étude des impacts environnementaux du projet, a confirmé hier au *Devoir* le porte-parole de HQP, le physicien Michel Rheaume. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) recevra les commentaires et les mémoires du public lors des audiences qui se tiendront à Gentilly les 9, 10 et 11 novembre prochains, a-t-il précisé.

M. Rheaume a expliqué qu'Hydro-Québec n'entend pas approuver formellement le projet avant d'avoir obtenu toutes les autorisations fédérales car les conditions imposées à la suite de ces audiences pourraient faire grimper la facture et miner la rentabilité de la réfection actuellement planifiée. La décision finale sera prise en 2008, a précisé le porte-parole. Comme les travaux démarraient en 2011, Hydro-Québec a demandé une prolongation du permis de la centrale actuelle pour seulement quatre ans au lieu de cinq, soit jusqu'à la fin de 2010. La CCSN a consacré hier une première journée d'audiences pour entendre cette demande de renouvellement du permis de la centrale actuelle. C'est en novembre que les enjeux relatifs à la réfection de la centrale seront sur la table.

La centrale de Gentilly 2 a une capacité en pointe de 675 MW et peut fournir au réseau hydro-québécois plus de cinq TWh par an. Dans son plan stratégique déposé début juin, Hydro-Québec ne confirmait pas sa volonté de rénover sa centrale, affirmant qu'elle n'avait

pas toutes les données en main. Cette indécision apparente a désamorcé l'opposition des citoyens de la région et des écologistes qui, de leur côté, veulent faire fermer la seule centrale nucléaire québécoise.

Selon la procédure fédérale, les sociétés d'État de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ne donnent jamais le feu vert à des projets semblables avant de savoir si la CCSN et l'ACEE ne vont pas renforcer leur plan de restauration des vieux équipements nucléaires pour en améliorer la sécurité ou réduire les impacts environnementaux potentiels de la prolongation de leur vie utile.

La centrale jumelle de Gentilly 2, soit celle de Pointe-Leopre, au Nouveau-Brunswick, a déjà subi le test de l'audience fédérale. Mais la facture de cette restauration finalement autorisée atteindra 1,5 milliard de dollars, soit plus du double du devis initial. La province s'est protégée en signant une entente avec Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui relliera à cette société d'État et au gouvernement fédéral la responsabilité de couvrir les excédents de coûts. On ne sait pas si Hydro-Québec a obtenu des conditions similaires.

Au Québec, une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a recommandé en mai 2005 d'autoriser Hydro à augmenter la capacité de stockage temporaire sur le site de Gentilly 2, un feu vert alors donné par le gouvernement Charvet. A défaut d'obtenir cette autorisation, Hydro-Québec aurait atteint la capacité limite de ses installations de Gentilly 2 dès 2007. Mais les commissaires du BAPÉ jugeaient prématurée toute décision sur la réfection de la centrale parce que, disaient-ils, on ne sait pas encore comment le Canada entend résoudre le problème croissant du stockage définitif des déchets nucléaires. On ne savait pas non plus alors si Hydro-Québec devrait subir le test d'une évaluation environnementale fédérale complète, ce qui n'est pas exigé au Québec.